

Voici la liste des prestations remboursées par votre assurance de base :

- Obésité (IMC > 30) et maladies concomitantes causées par le surpoids ou combinées à ce dernier
- Obésité des enfants et adolescents (IMC > 97e percentile) ou IMC > 90e percentile et maladies concomitantes causées par le surpoids ou combinées à ce dernier
- Maladies cardio-vasculaires
- Maladies du système digestif
- Maladies des reins
- États de malnutrition ou de dénutrition
- Allergies alimentaires ou réactions allergiques dues à l'alimentation